

Agente d'entretien en assainissement AFP

Agent d'entretien en assainissement AFP

Planification, bâtiment, génie civil

Technique des bâtiments

Durée

2 ans

Diplôme

Attestation fédérale de formation professionnelle AFP

Indications sur les salaires

1^{re} année d'apprentissage: 700 francs
2^e année d'apprentissage: 950 francs

En tant qu'agente ou agent d'entretien en assainissement, tu nettoies et vidanges des installations d'évacuation des eaux du réseau public ou privé: puits, canalisations, tuyaux, etc. Avec des véhicules et des appareils d'hydrocurage, tu règles des problèmes d'écoulement dans les canalisations. Tu t'assures que l'eau s'écoule correctement dans les cuisines, salles de bain, sanitaires et buanderies.

Tâches

Préparation et planification

- Prendre connaissance du mandat
- Lire et compléter au besoin les plans de situation du réseau des canalisations publiques
- Planifier le déroulement du travail selon les instructions reçues, ainsi que les trajets depuis le lieu de travail
- Effectuer les calculs nécessaires à la réalisation du mandat, pour définir notamment les proportions, volumes ou vitesse d'évacuation du réseau
- Préparer le matériel et les véhicules nécessaires

Nettoyage et vidange

- Nettoyer les ouvrages et canalisations en utilisant les équipements appropriés, comme des pompes, des tuyaux ou des buses
- Vidanger les résidus de détergents ainsi que les eaux usées ou polluées, les éliminer selon les directives dans le respect des lois sur l'environnement
- Établir des rapports journaliers et hebdomadaires

Entretien des appareils, sécurité et protection

- Contrôler et entretenir les véhicules et appareils utilisés
- Remplacer le matériel défectueux

- Se conformer aux directives et recommandations lors de l'exécution des travaux, par exemple concernant les matières dangereuses ou les risques d'inondation
- Respecter les directives en matière de protection de la santé, des eaux et de l'environnement, par exemple concernant les risques d'infection ou le recyclage des résidus

Environnement de travail

En tant qu'agente ou agent d'entretien en assainissement, tu intervies chez des privés, ou dans le cadre d'infrastructures publiques, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Tu travailles le plus souvent en petite équipe sous la supervision de technologues en assainissement. Ton travail comporte certains risques liés à des matières dangereuses ou à la nature des lieux, notamment des endroits confinés ou des travaux réalisés en dessous du niveau des lacs et cours d'eau. Tu effectues de nombreux déplacements et participes au service de piquet comprenant des interventions le week-end.

Tu exerces tes activités dans des petites et moyennes entreprises de nettoyage ou d'assainissement de canalisations. Tu trouves également des débouchés dans des voiries communales ou des stations d'épuration.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Sens technique
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Résistance aux variations de température ou au mauvais temps
- Capacité de représentation spatiale
- Disposition à de fréquents déplacements
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

Intérêts

- Travailler à l'extérieur
- Avoir une activité physique
- Se déplacer souvent
- Travailler en équipe
- Travailler avec des machines

Formation

Entreprise

Formation pratique 4 jours par semaine dans une entreprise d'entretien, d'inspection ou d'assainissement de canalisations

École

Formation théorique 1 jour par semaine dans une classe intercantonale romande, à Yverdon-les-Bains (VD)

Cours interentreprises

8 jours sur 2 ans dans une classe intercantonale romande, à Flums (SG)

Durée

2 ans

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'agente ou d'agent d'entretien en assainissement

Formations continues

Cours

- Cours de la **Fédération faîtière de formation pour la branche d'entretien des installations d'évacuation des eaux (ADVК)** ↗

<https://advk.ch/fr/formation-continue/>

Apprentissage complémentaire

En tant qu'agente ou agent d'entretien en assainissement, tu peux envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de **technologue en assainissement**

<https://www.orientation.ch/fr/professions/technologue-en-assainissement-cfc>

. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure, par exemple un brevet fédéral.

Professions voisines

Autre information

Numéro Swissdoc

Liens utiles

Fédération faîtière de formation pour la branche d'entretien des installations d'évacuation des eaux (advk)

[BASE_URL/http://www.advk.ch](http://www.advk.ch)

Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV)

<https://www.cpnv.ch/>

Galerie d'essai Hagerbach à Flums (SG)

<https://hagerbach.ch/>

(en anglais et allemand)

Bases legales

<https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/52505?lang=fr>